

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2022

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 2

Date d'affichage de la convocation : 22.11.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire au Centre Culturel de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-deux novembre deux mil vingt-deux, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Armand RUPP - Laurent BAYART - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERALT - Sylvie RISSE - Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Gérard CONRAD donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Était absente excusée

Madame Valérie WEHN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 1 décembre 2022

Publié sur le site internet de la commune le 1 décembre 2022

Le Maire, Béatrice BULOUE



8. Fixation des tarifs communaux pour l'année 2023

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 24

Conseillers
absents : 3
dont 2 avec procuration

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs 2023 qui s'ajustent aux différentes évolutions des charges induites (fluides, charges du personnel, travaux d'entretien et d'investissements...).

Certains tarifs sont sans changement comme par exemple les encarts publicitaires, pour maintenir le partenariat avec nos acteurs économiques, ou les tarifs enfance et jeunesse qui ont été entièrement revus récemment. Compte tenu de la tendance inflationniste dont on ne connaît pas la durée, il n'est pas exclu que ces tarifs soient revus au 1^{er} septembre 2023, après évaluation de la nouvelle grille tarifaire.

D'autres tarifs sont augmentés de 5%, taux légèrement inférieur au taux d'inflation :

- location du matériel communal
- droits de place
- interventions du personnel communal
- cimetière sauf concessions de colombarium qui sont déjà relativement élevés.

Enfin les tarifs de location de salles sont revus à la hausse de manière forfaitaire et substantielle pour tenir compte de la hausse exponentielle du coût de l'énergie.

(voir tableaux en annexe)

Les simulations faites sur l'année 2023 laissent entrevoir une CAF brute laissant peu voire pas, de marges de manœuvre. Il nous appartient donc d'utiliser les quelques potentialités existantes et de poursuivre nos efforts en matière d'économie d'énergie.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs communaux comme suit :

- à compter du 1^{er} janvier 2023,

A) MISE A DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF

TARIFS EXTERNES

	<i>TYPE D'OCCUPATION</i>				<i>DEPASSEMENT HORAIRE</i>
	Pour une utilisation jusqu'à 3 heures : réunions, expositions, réceptions, théâtres	Pour une utilisation de 3 à 5 heures : apéritifs, réunions	Pour une utilisation en journée jusqu'à 19 heures	Pour une utilisation au-delà de 5 heures et dans la limite autorisée par le règlement : dîners dansants, concerts, repas, divers	
GRANDE SALLE	Tarif horaire	Forfait	Forfait	Forfait	APRES 19 H EN JOURNEE, APRES MINUIT EN SEMAINE ET LE DIMANCHE ET APRES 3H00 DU MATIN DANS LA NUIT DE SAMEDI A DIMANCHE - APPLICATION D'UN FORFAIT DE 120,00 € PAR HEURE ENTAMEE
	120,00 €	400,00 €	800,00 €	1200,00 €	
PETITE SALLE	80,00 €	260,00 €	500,00 €	900,00 €	
LES DEUX SALLES	160,00 €	520,00 €	1000,00 €	1500,00 €	
CUISINE				400,00 €	
COUVERTS				4,00 €	

TARIFS HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE MUNDOLSHEIM

	<i>TYPE D'OCCUPATION</i>				<i>DEPASSEMENT HORAIRE</i>
	Pour une utilisation jusqu'à 3 heures : réunions, expositions, réceptions, théâtres	Pour une utilisation de 3 à 5 heures : apéritifs, réunions	Pour une utilisation en journée jusqu'à 19 heures	Pour une utilisation au-delà de 5 heures et dans la limite autorisée par le règlement : dîners dansants, concerts, repas, divers	
GRANDE SALLE	Tarif horaire	Forfait	Forfait	Forfait	APRES 19 H EN JOURNEE, APRES MINUIT EN SEMAINE ET LE DIMANCHE ET APRES 3H00 DU MATIN DANS LA NUIT DE SAMEDI A DIMANCHE - APPLICATION D'UN FORFAIT DE 120,00 € PAR HEURE ENTAMEE
	60,00 €	200,00 €	400,00 €	600,00 €	
PETITE SALLE	40,00 €	130,00 €	250,00 €	450,00 €	
LES DEUX SALLES	80,00 €	260,00 €	500,00 €	750,00 €	
CUISINE				200,00 €	
COUVERTS				2,00 €	

- Immobilisation des installations pour préparer une manifestation : 120,00 € par jour.
- Galette de chaise à nettoyer : 5,00 €
- La casse sera facturée au prix coûtant.
- Caution instaurée pour tous : 1 000,00 € + attestation d'assurance
- L'heure de nettoyage (si nécessaire) sera facturée 39,60 €
- Un forfait de 100,- € sera facturé aux utilisateurs en cas de non- respect de l'art. 10 du règlement, à savoir le tri des déchets
- Les associations de Mundolsheim peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite par an, dans une des salles appartenant à la commune, dont le centre culturel, en fonction des disponibilités. Pour l'Amicale des Pompiers la gratuité d'une soirée supplémentaire est accordée.
- Pour les paroisses catholique et protestante de Mundolsheim une réduction de 50% est accordée pour la 2^{ème} location.
- Pour le personnel communal une gratuité par an peut être accordée pour fêtes de famille (mariage de l'agent ou d'un enfant, baptême, communion, enterrement).

B) MISE A DISPOSITION AUDITORIUM

<i>Par jour</i>	300,00 €
<i>Par ½ journée</i>	200,00 €

C) MISE A DISPOSITION DIVERS MATERIEL COMMUNAL

<i>Grilles expo</i>	4,15 €
<i>Grille + panneau</i>	4,50 €
<i>Table pliante</i>	3,40 €
<i>Forfait garniture : Table + 2 bancs</i>	5,50 €
<i>Chaise</i>	0,50 €

D) CONCESSIONS CIMETIERES – VACATION

<i>tombe 0,64 m² (urne 0.80mx0.80 m) - 15 ans</i>	46,00 €
<i>tombe 0,64 m² (urne 0.80mx0.80 m) - 30 ans</i>	92,00 €
<i>tombe 0,72 m² (tombe enfant 1.20x0.60m) - 15 ans</i>	63,00 €
<i>tombe 0,72 m² (tombe enfant 1.20x0.60m) - 30 ans</i>	126,00 €
<i>tombe simple 2 m² - 15 ans</i>	126,00 €
<i>tombe simple 2 m² - 30 ans</i>	252,00 €
<i>tombe double 4 m² - 1^{ère} concession de 30 ans</i>	252,00 €
<i>tombe double 4 m² - renouvellement 15 ans</i>	252,00 €
<i>tombe double 4 m² - renouvellement 30 ans</i>	504,00 €
<i>tombe triple 6 m² - 15 ans</i>	380,00 €
<i>tombe triple 6 m² - 30 ans</i>	760,00 €
<i>tombe quadruple 8 m² - 15 ans</i>	504,00 €
<i>tombe quadruple 8 m² - 30 ans</i>	1008,00 €
<i>Vacation funéraire</i>	25,00 €
<i>Concession d'une case au columbarium - 15 ans</i>	1 105,00 €
<i>Concession d'une case au columbarium – 30 ans</i>	2 210,00 €

E) DEPOSITOIRE COMMUNAL

<i>Pour les habitants de Mundolsheim par jour</i>	9,50 €
<i>Pour les extérieurs par jour</i>	13,50 €

F) DROIT DE PLACE

<i>Par jour - minimum 3 ml</i>	8,00 €
<i>Le mètre linéaire supplémentaire</i>	2,75 €
<i>Consommation électrique : forfait horaire</i>	1,00 €
<i>Par camion forfait par jour</i>	120,00 €
<i>Cirque : forfait par jour</i>	30,00 €

G) PHOTOCOPIEUR

<i>Mairie : la photocopie</i>	0,10 €
<i>Bibliothèque : la photocopie</i>	0,10 €

H) MISE A DISPOSITION CLUB-HOUSE SOUS LE PARVIS DE LA MAIRIE *

<i>Forfait réunion (inférieur à 3h)</i>	150,00 €
<i>Mise à disposition exclusivement réservée au personnel communal 1 fois par an</i>	200,00 €

I) MISE A DISPOSITION INFRASTRUCTURES DES FLORALIES (hors prestations) *

	<i>Club-house dans la limite de 4h</i>	<i>Club-house au-delà de 4h et dans la limite fixée au règlement</i>	<i>Club-house et infrastructure (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)</i>
<i>Particuliers domiciliés à Mundolsheim et associations de Mundolsheim</i>	250,00 €	500,00 €	-
<i>Particuliers non domiciliés à Mundolsheim</i>	500,00 €	1000,00 €	-
<i>Associations hors Mundolsheim et Entreprises</i>	-	-	700,00 €

J) MISE A DISPOSITION INFRASTRUCTURES PETANQUE (hors prestations) *

	<i>Club-house + infrastructures</i>
<i>Entreprises (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)</i>	450,00 €
<i>Associations hors Mundolsheim (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)</i>	400,00 €
<i>Associations de Mundolsheim Forfait 4h</i>	250,00 €



K) MISE A DISPOSITION INFRASTRUCTURES TENNIS (hors prestations) *

	<i>Club-house + infrastructures</i>
<i>Entreprises</i> (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)	450,00 €
<i>Associations hors Mundolsheim</i> (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)	400,00 €
<i>Particuliers domiciliés à Mundolsheim et associations de Mundolsheim Forfait 4h</i>	250,00 €
<i>Particuliers domiciliés hors Mundolsheim Forfait 4h</i>	450,00 €

* (Caution instaurée pour tous : 500 € + attestation d'assurance)

L) INTERVENTION PERSONNEL COMMUNAL

Forfait personnel communal en fonction des interventions nécessaires par personne et par heure	39,60 €
---	----------------

M) TARIFS PUBLICITE – BULLETIN MUNICIPAL

Sans changement – pour rappel :

<i>La 4^e de couverture</i> <i>Format 265x185mm en quadri</i>	1 727,00 €
<i>La page</i> <i>Format 168x248 mm</i>	796,00 €
<i>La demi-page</i> <i>Format 168x128 mm</i>	412,00 €
<i>Le quart de page</i> <i>Format 82x122 mm</i>	224,00 €
<i>Le huitième de page</i> <i>Format 82x59 mm</i>	121,00 €
<i>Abonnement : La quatrième annonce gratuite</i>	

N) SERVICE ENFANCE

Sans changement - cf délibération du 23 mai 2022.

O) SERVICE JEUNESSE

Sans changement - cf délibération du 23 mai 2022.

P) BIBLIOTHEQUE

Sans changement – pour rappel :

Tarifs pour documents non rendus ou abimés :

- prix de vente du document neuf (sans remises, ni pondérations) + 5 € par document de moins de 5 ans d'âge (non applicable aux périodiques).

Tarifs pour retards de restitution des documents :

- 20 centimes par document et par jour à partir de 15 jours de retard, plafonné au tarif du document non rendu.

Documents : Livres adultes, jeunesses, bandes dessinées, périodiques, CD audio, textes lus, cédéroms, DVD et jeux de la Bibliothèque Municipale.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 23 Voix Pour

3 Abstentions : Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Mundolsheim, le 1^{er} décembre 2022

Le Maire,



Béatrice BULOU

La secrétaire de séance,



Cathie PETRI